

Fiche confidentielle de recueil d'une information préoccupante

Document à transmettre au :
Département de la Loire - Pôle Vie sociale
Cellule de recueil des informations préoccupantes
4 square François Margand
42000 Saint Etienne
Tél. : 04 77 49 92 10 Fax : 04 77 49 92 11
E-mail : crip42@loire.fr

Information recueillie

Par téléphone

En entretien physique

Date :

Heure :

Données relatives à la personne qui révèle l'information préoccupante

- Parent (précisez)

- Voisin

- Anonyme

- L'enfant lui même

- L'adulte lui même

- Autres (précisez : professionnel, élu...):

Nom-prénom :

Profession :

Tél :

Adresse :

La personne accepte-t-elle d'être recontactée? OUI

NON

Informations concernant l'(les)enfant(s)

NOM-Prénom

Date de naissance

Adresse (Précisez si établissement)

E
N
F
A
N
C
E

Informations concernant les détenteurs de l'autorité parentale

NOM-Prénom

Père-mère autres
(précisez)

Adresse

Téléphone

Informations concernant l'(les) adulte(s)			
	NOM-Prénom	Date de naissance	Adresse (Précisez si établissement)
A D U L T E	NOM-Prénom		
	Date de naissance		
	Adresse (Précisez si établissement)		
	Téléphone		
	Situation professionnelle		
	Situation matrimoniale		
	Médecin traitant		
	Nom-Adresse-Tél		

Informations concernant les autres membres de la famille ou les aidants				
NOM-Prénom	Lien de parenté	Age	Adresse	Téléphone

Description des faits et des risques encourus

par la ou les personnes en situation de danger ou en risque de l'être:

Il s'agit des éléments que vous avez en votre possession et/ou que vous avez recueilli auprès de la personne qui vous informe :

- Motif de l'information en reprenant la formulation de la personne qui vous informe
- Pourquoi aujourd'hui, facteur déclenchant ? (Noter les faits précis avec dates si possible).
- Quel entourage, quelles conditions de vie, de logement, de santé, de ressources etc... ?
- La personne qui vous informe est –il un témoin direct, un porte-parole ? –
- Y a -t-il d'autres procédures en cours (mesure de prévention ou de protection, tutelle, mesure de garde, AEMO, dépôt de plainte, signalement, prise de contact avec divers services...) ?- Y-a-t-il des intervenants à domicile ?

Information des parents

ATTENTION : Dans le cas d'une information préoccupante, les parents doivent être **systematiquement** informés de la transmission de cette fiche de recueil, sauf en cas de faits pouvant être qualifiés pénalement et qui relèvent du Procureur de la République (exemple : maltraitances, suspicions d'agression sexuelle...).

Si non-information des parents, expliquer les raisons :

Donnée relatives au professionnel qui recueille et transmet l'information préoccupante

Institution/service/association :

Nom-prénom :

Adresse :

Téléphone où le professionnel peut être joint rapidement :

E-mail :

Date de transmission :

Signature